



CONSEIL DU 5ème ARRONDISSEMENT

PV Définitif – Séance du 3 Novembre 2020

Le 3 novembre 2020 à 16h30, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame le Maire le 28 octobre 2020, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5ème arrondissement.

COMPTE-RENDU

Mme Nadine GEORGEL invite les Conseillers à s'installer.

Présents:

M. BENCHARAA, P.-H. CARRY, T. DEBRAY, B. DRAILLARD, J.-D. DURAND, S. FRANCHET, P. GAIDIOZ, N. GEORGEL, R. GLEIZAL, S. HERITIER, N. HUSSON, M. PERRIN, S. POPOFF, A. PROST, C. SAMUEL

Absents excusés et dépôts de pouvoirs :

B. ARTIGNY (pouvoir à S. FRANCHET) ; Y. CUCHERAT (pouvoir à A. PROST) ; M. DUARTE (Pouvoir à P. GAIDIOZ) ; M.-N. FRERY (pouvoir à N. GEORGEL) ; C. GOUJON (pouvoir à S. POPOFF) ; J. MERLINC (pouvoir à T. DEBRAY)

Absents :

L. BUFFLIER, G. CUILLERON, B. GAILLIOUT

Le quorum étant atteint, Nadine GEORGEL déclare la séance ouverte.

✚ Intervention de Mme Nadine GEORGEL (intervention intégrale)

En préambule, les élus du Conseil ont tenu à rendre hommage aux victimes du terrorisme islamique de ces dernières semaines.

Nous adressons nos plus sincères condoléances et notre entier soutien aux familles de :

- Samuel PATY, 47 ans, enseignant d'histoire-géographie à Conflans-Sainte-Honorine, et ancien étudiant à l'université Lumière Lyon 2 ;
- Vincent LOQUES, 54 ans, sacristain de la basilique Notre-Dame à Nice ;
- Nadine DEVILLERS, 60 ans, passionnée de théâtre ;
- Simone BARRETO-SILVA, 44 ans, ancienne danseuse de samba qui travaillait à son projet de restaurant.

Nous pensons également aux victimes de l'attaque terroriste perpétrée la nuit dernière à Vienne. L'atrocité des circonstances de leur mort confirme, s'il était besoin, la nature de la menace à laquelle nous sommes confrontés.

Un projet politique totalitaire porté par la haine et la destruction, et ceci ne peut en aucun cas être confondu avec la foi sincère du croyant.

Cette menace appelle des réponses lucides, déterminées et fermes, mais elle appelle également à la prudence quant à la question à laquelle notre génération doit répondre : Choisirons-nous l'indignation simplificatrice et l'assignation réductrice à des identités et des rôles non choisis ? Ou aurons-nous le courage, comme nous y invitait Albert Camus, de nous atteler à, je cite : « une tâche peut-être plus grande qui consiste à empêcher que le monde se défasse ».

✚ Intervention de Mme Anne PROST (intervention intégrale)

C'est tout d'abord en tant que petite fille d'enseignants, fille et nièce d'enseignants, et moi-même enseignante, que je souhaite rendre hommage à Samuel PATY.

Je suis très sensible aux notions de partages de savoirs et de transmission qui doivent être faits dans le respect de la laïcité et sans prendre parti.

Pour avoir informé et expliqué, ce professeur a trouvé la mort dans des circonstances effroyables.

Pour être allés prier dans leur église, 3 de nos concitoyens ont été abattus d'une manière aussi ignoble, dans leur lieu sacré.

Je suis en colère et extrêmement peinée de constater qu'aujourd'hui dans le pays des droits de l'homme et de la liberté d'expression, nous sommes chaque jour en danger. Ces actes barbares se déroulent maintenant dans le monde entier, comme encore hier à Vienne.

A travers ces actes ignobles qui dévoient une religion et cherchent à opposer les uns les autres, c'est la démocratie que l'on veut remettre en cause.

Il est important que ce Conseil d'Arrondissement, qui est un élément de cette démocratie que nous chérissons rende hommage à ces victimes de l'Islam politique.

✚ Une minute de silence est observée par l'Assemblée

Madame Nadine GEORGEL remercie les services de la Mairie du 5^{ème} qui ont permis que se tienne cette séance de Conseil dans ce contexte si particulier. Elle remercie également les forces de la Police Municipale qui assurent la sécurité du Conseil. Madame Nadine GEORGEL incite les élus, dans le respect du droit de parole de chacun, à limiter leurs interventions pour tenir compte de toutes ces personnes mobilisées pour la tenue de ce Conseil dans les meilleures conditions sanitaires et sécuritaires possibles.

Madame Nadine GEORGEL accueille Monsieur Richard GLEIZAL, le nouvel élu qui remplace Monsieur Pascal BLANCHARD qui a choisi de se consacrer pleinement à sa mission de Vice-Président à la Métropole en charge de la Santé, des personnes handicapés et des seniors, une mission particulièrement importante en ce moment. C'est un regret pour la Mairie qu'il ne fasse plus partie de l'équipe, c'est un compagnon de route fidèle, nombreux sont les personnes qui savent combien il a contribué au succès de l'équipe. Madame Nadine GEORGEL accueille avec plaisir Monsieur Richard GLEIZAL pour son mandat de Conseiller d'Arrondissement.

✚ Madame Sophia POPOFF est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel.

Objet : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17 septembre 2020.

Madame la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte-rendu puis le met au vote.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Objet : Election d'un nouvel adjoint au Maire d'arrondissement suite à la démission de Pascal BLANCHARD de ses fonctions de 2ème adjoint.

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Pascal BLANCHARD a présenté, par courrier du 10 octobre 2020 sa démission de ses fonctions d'adjoint à Monsieur le Préfet.

L'élection se fait au scrutin secret et à la majorité absolue.

Monsieur Philippe CARRY et Madame Marielle PERRIN se portent volontaire pour être scrutateurs. Ils sont désignés à l'unanimité.

Madame Sophia POPOFF est désignée secrétaire à l'unanimité.

Le nombre d'adjoint adopté le 12 juillet 2020 est confirmé à l'unanimité. Le chiffre de 9 adjoints est adopté.

✚ Pour l'élection du nouvel adjoint, Monsieur Richard GLEIZAL présente sa candidature.

Monsieur Richard GLEIZAL est lyonnais depuis 60 ans et habite dans le 5^{ème} depuis 20 ans, avenue Barthélémy Buyer. Il est à la retraite depuis 5 ans. Il était professeur de physique, notamment 10 ans au Lycée Jean Moulin et 5 ans au Lycée Saint-Just. Il est pacé avec une musicienne.

✚ Election à bulletin secret.

Résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 21

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages : 19

Monsieur Richard GLEIZAL est élu 2^{ème} adjoint en ayant obtenu 19 suffrages.

Objet : Etat spécial du 5^e arrondissement de Lyon – Exercice 2021 – Budget primitif.

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Ⓜ Arrivée à 17h06 de Madame Myriam BENCHARAA

Il s'agit de voter la répartition comptable de la dotation de fonctionnement allouée au 5^{ème} arrondissement, s'élevant pour l'exercice 2021 à 586 678 euros, et se détaillant de la manière suivante :

- 538 957 euros au titre de la dotation de gestion locale,
 - 47 721 euros au titre de la dotation d'animation locale,
- Soit un total de 586 678 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à la majorité.

Madame Myriam BENCHARAA s'abstient.

Objet : Désignation de représentants de la mairie d'arrondissement dans des organismes extérieurs – EHPAD et résidence seniors.

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Il est proposé la désignation de membres du Conseil d'arrondissement du 5^{ème}, habilités à représenter l'arrondissement au sein de ces instances.

Il est proposé de désigner respectivement pour ces structures :

- Résidence senior Charcot : Bénédicte DRAILLARD
- EHPAD la Sarra : Bénédicte DRAILLARD
- EHPAD l'étoile du jour : Bénédicte DRAILLARD

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à la majorité.

Madame Myriam BENCHARAA s'abstient.

Rapport direct

Objet : Désignation des représentants du Conseil d'Arrondissement auprès de la Maison de l'enfance du 5^{ème} arrondissement.

Rapporteur : Nadine GEORGEL

A la suite du renouvellement du Conseil d'Arrondissement, il est nécessaire de procéder à la désignation d'un représentant titulaire, ainsi que de son suppléant au sein du Conseil d'administration de la Maison de l'Enfance de Ménival, 60 rue Joliot Curie, 69005 Lyon

Il est proposé de désigner pour cette structures :

- Titulaire : Tristan DEBRAY
- Suppléant : Sophie HERITIER

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à la majorité.

Monsieur Jean-Dominique DURAND et Madame Myriam BENCHARAA s'abstiennent.

Rapport direct

Objet : Période d'état d'urgence sanitaire - Modalités d'organisation des séances de Conseil d'arrondissement.

Rapporteur : Nadine GEORGEL

Dans le prolongement de l'annonce faite par le Président de la République le mercredi 28 octobre 2020 et par le Premier ministre le jeudi 29 octobre 2020, une nouvelle période de confinement a débuté le vendredi 30 octobre 2020.

L'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 dispose que le Maire peut décider que le Conseil se tienne par visioconférence ou à défaut audioconférence.

Il est proposé que lorsque la situation l'exige, les réunions du Conseil d'arrondissement et, le cas échéant, de ses instances préparatoires, se tiennent par visioconférence, l'outil « StarLeaf » est mis en œuvre, sauf à ce qu'une contrainte technique rendant impossible cette utilisation oblige à mobiliser un outil de substitution présentant des fonctionnalités équivalentes.

La vérification de l'identité du participant est effectuée à l'occasion de sa connexion à l'outil de visioconférence et lors de l'appel nominal.

La séance fait l'objet d'une retransmission en direct à destination des citoyens sur Facebook et/ou YouTube. Le fichier correspondant à la retransmission sera ensuite consultable, en archive, sur Facebook et/ou YouTube.

Les scrutins s'effectuent sur appel nominal.

Les pouvoirs sont communiqués à la direction générale des services de la Mairie d'arrondissement en amont de la séance, dans la mesure du possible pour en faciliter la gestion, et, s'il y a lieu, en cours de séance.

Les résultats de vote sont annoncés par le président de la séance.

Prises de parole :

Monsieur Jean-Dominique DURAND se réjouit de la délibération. Cependant il trouve cette mesure un peu tardive car il considère que ce Conseil d'Arrondissement aurait dû se tenir en visioconférence pour cette séance du 3 Novembre 2020 pour respecter les règles sanitaires imposées à tous et par respect à tous ceux en première ligne face à cette épidémie. Il se réjouit du fait que le prochain Conseil d'arrondissement prévu le 3 décembre soit programmé en visioconférence.

Madame Nadine GEORGEL souligne que l'action des services de la Mairie permet de respecter pour ce Conseil de manière irréprochable les règles sanitaires et les gestes

barrières. Madame Nadine GEORGEL a informé dès samedi de la tenue de ce Conseil en présentiel, cela a été convenu au niveau de la Ville, et 7 des 9 Conseils d'arrondissement se font en présentiel, conformément aux instructions du Président de la République concernant la continuité de la vie démocratique. Par ailleurs, le deuxième point de l'ordonnance précise que lorsqu'un vote est secret, il ne peut avoir lieu de manière dématérialisée. Ce soir, il était nous devons procéder à l'élection d'un adjoint au bulletin secret, il n'y avait pas d'alternative en visioconférence sinon nous l'aurions considéré.

Madame Anne PROST soulève le fait que cette élection aurait pu attendre.

Madame Nadine GEORGEL reconnaît qu'elle s'est posée la question, mais cette élection au poste d'adjoint en charge des questions scolaires était importante dans la mesure où les établissements scolaires ont besoin d'un interlocuteur en mairie d'arrondissement dans ce contexte particulier. Elle a tenu à ce que ce Conseil puisse se tenir dans les meilleures conditions sanitaires et sécuritaires.

A l'avenir, à moins d'un impératif particulier, la visioconférence sera privilégiée.

Monsieur Jean-Dominique DURAND tient à s'associer aux remerciements de madame Nadine GEORGEL à l'attention des agents de la Ville et de la mairie du 5ème arrondissement à propos de l'organisation de ce Conseil d'arrondissement dans ce contexte. Il observe cependant que si aujourd'hui les distances de sécurité sont respectées, si tous les élus avaient été là, il n'est pas sûr que les distances auraient pu être respectées.

Madame Nadine GEORGEL souligne que différents scénarios avaient été envisagés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à la majorité.

Monsieur Jean-Dominique DURAND, Madame Anne PROST et Madame Myriam BENCHARAA s'abstiennent.

Rapport N°129

Objet : Lyon 5e - Acte rectificatif entre Monsieur Georges Blezat et la Ville de Lyon concernant la propriété de la parcelle cadastrée AL 110, sise 35 bis montée du chemin Neuf, au profit de la Ville de Lyon - EI 05240 - n° inventaire 05240 T 001 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Marielle PERRIN

Il s'agit d'une régularisation administrative d'une cession de parcelle mal référencée au niveau cadastral depuis 1974. Un accord a été trouvé avec Monsieur Georges BLEZAT afin de régulariser la situation par la signature d'un acte rectificatif.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1152

Objet : Lyon-Tokyo 2021 - Soutien individuel aux athlètes de haut niveau - Approbation de conventions - Direction des Sports.

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Depuis 2001, la Ville de Lyon met en place une opération destinée à aider financièrement les sportifs lyonnais susceptibles d'être sélectionnés pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.

Cette opération de soutien a été renouvelée sous le nom « Lyon-Tokyo 2020-Pékin 2022 » en vue de la préparation aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo et de Pékin (hiver). En raison de la pandémie mondiale de coronavirus, les organisateurs des JO de Tokyo ont décidé de reporter d'une année l'évènement. Initialement prévus du 24 juillet au 9 août 2020, ils auront lieu à partir du 23 juillet 2021.

la Ville de Lyon s'engage à financer les athlètes sur la base de leur classement en 2019 dans chacune des catégories suivantes, A et B :

- catégorie A : sportifs figurant sur la liste « Elite » de leur fédération, ou ayant obtenu une médaille en 2019 lors de championnats mondiaux ou européens (hors catégories de jeunes) ;
- catégorie B : sportifs figurant sur la liste Haut-Niveau de leur fédération, appartenant à un Collectif France ou Espoir, et participant ou ayant participé à des Championnats du Monde ou des Championnats d'Europe en 2019.

Les montants pour l'année 2021 sont :

- catégorie A : 7 500 €
- catégorie B : 4 100 €.

Prises de parole :

Monsieur Jean-Dominique DURAND se réjouit du maintien de cette importante opération et de l'implication sur ce dossier de Monsieur Yann CUCHERAT.

Madame Anne PROST note une faiblesse d'engagement de la part de la Métropole vis-à-vis du sport. Cette action devrait être davantage portée par la Métropole que par la Ville.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1154

Objet : Dispositif Trait d'Union : attribution de subventions à divers clubs sportifs - Approbation de conventions d'application et de conventions annuelles mixtes - Direction des Sports.

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

La Ville de Lyon s'est dotée d'un dispositif financier, nommé Trait d'Union, qui vient soutenir les initiatives innovantes des clubs sportifs amateurs lyonnais et renforcer leurs liens avec les clubs professionnels.

Ce dispositif est complété par des moyens financiers émanant des clubs professionnels lyonnais qui désirent se joindre à la Ville pour accompagner et dynamiser le tissu associatif local.

Le budget annuel dédié par la Ville à ce dispositif s'élève a minima à 205 000 euros, répartis sur 2 appels à projets.

Pour rappel, les dotations affectées par la Ville et/ou les clubs professionnels ne pourront être supérieures à 10 000 euros, ni inférieures à 2 500 euros et ne pourront représenter plus de 50% du budget total des projets.

Pour 2020, pour le 5^{ème} arrondissement, il s'agit d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Dojo Anshin, cours self défense pour les femmes : 2 500 €
- Office des Sports du 5e arr., Olympiade avec les CM1 et CM2, 2 500€
- Club Omnisport Lyon Rugby, 5 000 €
- Beaumarchais Basket Lyon Métropole ; 3 000 €
-

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1201

Objet : Lyon 5e- Approbation de la gratuité de la mise à disposition d'une partie du parc Elise Rivet situé entre la rue Joliot Curie et la rue des Noyers au profit de l'association Les Jardins du Château - EI 05 348 - Direction Centrale de l'Immobilier.

Rapporteur : Philippe CARRY

La Ville de Lyon est propriétaire du parc Elise Rivet situé entre la rue Joliot-Curie et la rue des Noyers à Lyon 5^{em}.

Afin de promouvoir la pratique du jardinage dans le 5^{ème} arrondissement de Lyon dans le respect de l'environnement et de contribuer à la dynamique sociale du quartier, la mairie d'arrondissement a souhaité mettre à disposition une partie du parc Elise Rivet au profit de l'association Les Jardins du Château.

La mise à disposition de cet espace de proximité à usage de jardin partagé prend effet à compter de la date de réception des travaux d'aménagement du parc réalisés par la Ville de Lyon jusqu'au 31 décembre 2022, prorogeable une seule fois par tacite reconduction pour une durée de 3 ans.

Compte tenu des objectifs d'intérêt général du projet tendant au développement des activités de jardinage dans les arrondissements de Lyon, il est proposé d'accorder la gratuité de cette mise à disposition. La valeur locative annuelle dudit terrain a été évaluée par la Direction centrale de l'immobilier à 2 650 euros.

🗣 Prises de parole :

Madame Myriam BENCHARAA soutient fortement cette délibération qui fait suite à tous les efforts accomplis par l'ancienne municipalité, notamment Madame FAURIE-GAUTHIER qui a

beaucoup œuvré sur ce sujet et plus globalement sur les espaces verts dans le 5^{ème} arrondissement.

Madame Bénédicte DRAILLARD, adjointe en charge notamment de la Mémoire, précise qu'Elise RIVET était une grande résistante, religieuse, morte dans le camp de Ravensbrück. Elle se réjouit du fait que le parc porte un nom féminin.

Monsieur Nicolas HUSSON apprécie sur ce projet la rencontre entre le patrimoine naturel et le patrimoine culturel. Il souligne les bienfaits des espaces verts, « l'expérience de Nature », notamment en cette période de crise sanitaire. Il incite les concitoyens à se rendre dans les parcs, ainsi que dans les jardins partagés, dans le respect des contraintes sanitaires, pour mieux résister à cette période particulière.

Monsieur Philippe CARRY explique que ce jardin a été créé de toute pièce par des architectes paysagistes, en lien fort avec l'histoire du quartier. La Ville de Lyon, à travers la création de ce jardin, fait le lien entre patrimoine naturel et culturel.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1214

Objet : Avis de la ville de Lyon sur le projet de modification n°2 du Plan local d'urbanisme et de l'habitat - Direction de l'Aménagement Urbain.

Rapporteur : Marielle PERRIN

La révision générale du plan local d'urbanisme et d'habitat (PLU-H) a été approuvée par délibération n° 2019/3507 du Conseil de la Métropole de Lyon en date du 13 mai 2019.

Depuis cette approbation, le PLU-H a fait l'objet de 6 procédures d'adaptation, dont 5 concernent le territoire de Lyon, et qui sont les suivantes :

Le 5e n'est concerné par aucune de ces 6 modifications mineures.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1217

Objet : Attribution de la seconde tranche de subventions de fonctionnement 2020 aux associations gestionnaires d'équipements de petite enfance pour un montant total de 3 575 350 euros - Approbation du modèle de convention d'application financière - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Sophie HERITIER

La Ville de Lyon développe une politique en faveur de la petite enfance axée sur un soutien fort aux associations gestionnaires d'équipement de jeunes enfants présentant un intérêt communal.

Les relations entre la Ville de Lyon et ces associations sont formalisées par des conventions cadre pluriannuelles, précisant notamment les modalités de versement d'une subvention de fonctionnement général annuelle et d'une subvention complémentaire éventuelle.

Une première tranche de subvention de fonctionnement général a été votée pour chaque équipement lors du Conseil municipal du 27 janvier 2020.

Les éléments financiers et d'activité de l'exercice clos 2019 de ces équipements ont été analysés. L'impact de la crise sanitaire actuelle a également été questionné : il apparaît que la mise en place de mécanismes de compensation financière de la part de la Caisse d'allocations familiales (Caf), de même que le recours massif par les associations au dispositif d'activité partielle, ont permis de maintenir l'équilibre financier global des structures petite enfance.

Des dialogues de gestion ont eu lieu avec un certain nombre d'associations gestionnaires, permettant ainsi d'affiner l'analyse et de renforcer un partenariat durable et de qualité.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

Arr.	Gestionnaires	Etablissements	Rappel Subvention 2019 (€)	Rappel Première tranche subvention 2020 (€)	Seconde tranche subvention 2020 (€)	Montant total 2020 (€)
5 ^e	AGDS	Allix	236 000	187 200	46 800	234 000
5 ^e	AGDS	Jardin d'Allix	65 000	55 200	13 800	69 000
5 ^e	ALFA3A	Chantoiseau	120 000	96 560	24 140	120 700
5 ^e	Au Cocon de L'ouest	Au Cocon de l'Ouest	125 000	92 000	28 000	120 000
5 ^e	Les Bébé du Vieux Lyon	La Baleine	237 000	184 000	61 000	245 000
5 ^e	Les P'tits Malins	Les P'tits Malins	230 000	192 000	58 000	250 000
5 ^e	MPE La Courte Echelle	RAM La Courte Echelle	45 000	36 000	12 000	48 000
5 ^e	MPE Lyon 5 ^e	RAM 1, 2, 3 soleil	84 000	60 800	5 200	66 000
5 ^e	MPE Lyon 5 ^e	RAM Grain d'soleil	51 000	41 600	5 400	47 000

🗣 Prises de parole :

Madame Myriam BENCHARAA s'interroge si sur des projets comme la mise en place de circuits courts ou les couches lavables un processus de concertation avec les parents a été mis en place.

Madame Sophie HERITIER confirme ces projets, qui ont fait l'objet de tests concluants. Il y aura bien entendu un processus de concertation avec les parents mais surtout avec les professionnels de la Petite enfance.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1218

Objet : Adoption et renouvellement de conventions cadre, mixte, de conventions d'occupation temporaire des locaux et de contrats de sous-mise à disposition de locaux au profit de différentes associations gestionnaires d'équipements de petite enfance - Approbation des conventions et des contrats. - Direction de l'Enfance.

Rapporteur : Sophie HERITIER

Les associations gestionnaires d'équipements de petite enfance contribuent grandement au renforcement du dispositif d'accueil, individuel et collectif, des enfants de 0 à 4 ans sur le territoire lyonnais.

Les associations et la Ville de Lyon formalisent leurs relations dans différentes conventions conclues pour une durée habituelle de 3 ans :

- la convention cadre ou mixte pour un subventionnement annuel dépassant 23 000 €, définit les obligations respectives de la Ville de Lyon et de l'association, précise les conditions d'attribution et rappelle le montant de la subvention de fonctionnement précédemment voté ;
- la convention d'occupation temporaire précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est propriétaire des locaux ;
- le contrat de sous-mise à disposition précise les modalités de mise à disposition des locaux lorsque la Ville est locataire des locaux.

Ces documents arrivant à échéance, il est proposé d'approuver le renouvellement de ces conventions.

En ce qui concerne le 5ème, il s'agit de :

- Mutuelle Petite Enfance La Courte Echelle : valeur locative des locaux mis à dispo : 17 528 €
- Mutuelle Petite Enfance de Lyon 5 : valeur locative des locaux mis à dispo : 9 440 €

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1220

Objet : Programmation financière complémentaire 2020 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 26 900 euros et annulation de la subvention de 700 euros attribuée à l'association Graines de Lait - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Philippe CARRY

La Ville de Lyon compte plus de cinquante jardins partagés animés par des associations loi 1901 sur l'ensemble des arrondissements.

Pour répondre à l'enjeu social, écologique et esthétique de ces jardins, la Ville de Lyon a choisi de s'investir aux côtés des associations porteuses de telles initiatives s'inscrivant dans une démarche de développement durable, et dont les projets sont en adéquation avec les objectifs environnementaux, sociaux et citoyens, inscrits dans la charte des jardins partagés lyonnais.

Le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à diverses structures au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés.

De manière à compléter cette première délibération avec des projets dont le dossier n'avait pas encore été déposé ou dont l'instruction n'était pas achevée lors de la séance de janvier, de nouvelles subventions sont proposées.

En ce qui concerne le 5ème arrondissement, il s'agit de l'association les Jardins du Château pour la poursuite des activités de jardinage et participation à un projet entre la bibliothèque du Point du Jour et des jardins partagés du 5ème pour un montant de 100 €.

Prises de parole :

Madame Myriam BENCHARAA explique que l'association située dans le 8^{ème} arrondissement n'a pas été subventionnée sur 2019 et s'interroge sur ce montant de 4 500 € indiqué dans cette délibération.

Monsieur Philippe CARRY répond que cette association intervient sur plusieurs jardins partagés. Personne sur un jardin partagé n'est propriétaire de sa parcelle, il faut donc une association qui soit en charge de la gestion de ces parcelles. Il s'agit en fait d'un nouvel acteur.

Madame Nadine GEORGEL intervient pour préciser que cette discussion au sujet d'une association située dans le 8^{ème} arrondissement pourrait avoir lieu en dehors de ce Conseil pour ne pas mobiliser trop longtemps les forces de l'ordre présentes aujourd'hui pour la sécurité du Conseil.

Monsieur Nicolas HUSSON explique très rapidement que le Passe Jardins fédère l'ensemble des jardins partagés de la Région et à ce titre à un rôle essentiel pour promouvoir les jardins partagés.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1222

Objet : Approbation d'une convention de coréalisation entre la Ville de Lyon / Musée des Arts de la marionnette (MAM) en vue de l'exposition « carte blanche » à Renaud Herbin - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Philippe CARRY

De 2017 à 2018, le parcours du Musée des arts de la marionnette (MAM) - Gadagne a fait l'objet d'un complet renouvellement, et présente la marionnette comme un art vivant dont les qualités expressives et esthétiques traversent les pays et les siècles.

Après une introduction sur ce qui fait marionnette, le nouveau parcours du MAM se déroule autour de trois questions structurelles sur les origines, le rôle de la marionnette dans la société et le fonctionnement de cet art de l'illusion. Les 300 marionnettes et éléments scéniques présentés dans ce parcours brossent un portrait singulier de l'art de la marionnette : un portrait qui témoigne de la diversité des pratiques et des points de vue artistiques.

C'est cette diversité et cette actualité de la création artistique que le musée souhaite faire découvrir au public en invitant, sur une longue durée, un artiste dans une salle centrale inscrite au cœur de son parcours de référence, et intitulée salle « carte blanche à... » .

Ainsi, de 2020 à 2022, la carte blanche est proposée à Renaud Herbin en partenariat avec le TJP - Centre Dramatique National Strasbourg Grand Est.

Pendant deux ans, petits et grands y découvriront l'approche singulière du théâtre de Renaud Herbin, mêlant les présences des corps, des marionnettes et des matériaux bruts ; ils découvriront les coulisses du travail sur les matières, cire, tourbe, argile, mises en mouvement, ainsi qu'une réflexion sur l'espace et les échelles de jeux. Matières, maquettes, marionnettes issues de ses spectacles seront accompagnées de documents visuels et de textes de la chercheuse Oriane Maubert.

Cette carte blanche sera organisée dans le cadre d'une coréalisation entre le MAM, le TJP et l'artiste. Elle sera accompagnée d'un ensemble d'évènements organisés par le MAM.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de cette collaboration entre les partenaires.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1231

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 27 480 euros - Direction du Développement Territorial.

Rapporteur : Bénédicte DRAILLARD

Les associations d'anciens combattants ont toutes, en commun, la volonté de :

- maintenir et développer l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie ;
- transmettre, aux jeunes générations, le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat ;
- soutenir et aider, moralement et matériellement, les compagnons en difficulté, et les représenter auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

Pour permettre à ces diverses associations de poursuivre leurs activités, est proposé d'allouer des subventions.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement :

Il s'agit de l'Association des amis de la Fondation pour la Mémoire et la Déportation AFMD

Objet de l'association qui compte 55 adhérents :

- transmission de la mémoire de la déportation et de l'internement ;
- combattre les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre ;
- lutter contre les négationnismes et toute idéologie prônant l'intolérance et la discrimination raciale ou religieuse.

Objet de la demande : participation au fonctionnement général de l'association et interventions en milieu scolaire.

La subvention proposée est de 800 euros

🗨 Prises de parole :

Monsieur Jean-Dominique DURAND remercie Madame DELAUNAY, adjointe à la mémoire de la Ville de Lyon, qui a repris ses préconisations exprimés en juin dernier. Pour l'association « les amis de la Fondation pour la Mémoire et la Déportation », on note une petite baisse de subvention de 1 000 à 800 euros. En effet, l'année dernière l'association avait organisé un congrès national, la subvention est revenue à un niveau habituel mais plus élevé que les années précédentes car cette association fait un beau travail.

Ces associations mémorielles sont vraiment importantes, notamment dans cette période où des crimes terribles comme celui sur la personne de Samuel PATY sont commis. Les survivants des camps ne pouvaient pas imaginer qu'un jour nous serions confrontés de nouveau à l'antisémitisme et à cet islamisme politique qui entend détruire les valeurs de la France.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1253

Objet : Attribution de subventions de fonctionnement exceptionnelles dans le cadre du fonds d'urgence pour le secteur culturel face à la crise sanitaire du covid-19 d'un montant de 2 737 647 euros et participations aux budgets annexes de l'Auditorium-Orchestre National de Lyon pour 100 000 euros et des Célestins - Théâtre de Lyon pour 100 000 euros - approbation d'une convention type - Direction des Affaires Culturelles.

Rapporteur : Philippe CARRY

La crise sanitaire née de la pandémie Covid-19 a touché le secteur culturel, en France, de manière lourde et durable.

Au vu de l'urgence de la situation, et conformément aux engagements pris lors de la campagne électorale, le nouvel exécutif a mis en œuvre parmi les premières mesures de son mandat la création d'un fonds de soutien de 4 millions d'euros au secteur culturel, création votée lors du Conseil municipal du 30 juillet dernier. Ces crédits ont été inscrits en Décision modificative lors du même Conseil.

L'application de cette décision, qui intervient un mois seulement après la prise de fonction du nouvel exécutif, a pour logique d'être déployée rapidement afin de permettre aux acteurs culturels du territoire lyonnais de faire face à cette situation inédite.

Il est proposé de mettre en œuvre le fonds d'urgence permettant d'attribuer :

- 2 447 500 euros, à 179 structures.
- 290 147 euros, à 97 personnes physiques.

Auxquels s'ajoutent par décision modificative un soutien au Théâtre des Célestins (100 000 euros) et à l'ONL-Auditorium de Lyon (100 000 euros), soit un total cumulé de 2 937 647 euros.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de :

MJC vieux lyon	5000€
Acting studio friends	5 000€
Interiors and collectors	2 000€
Label equipe compagnie diva..gations	2000€
Cuivre diffusion ensemble Odysée	5000€
Espace culturel du christianisme à Lyon	5 000€

Les tupiniers du vieux Lyon	8 000€
Turak Théâtre	8 000€
Théâtre maison de Guignol	8 000€
Association les amis de l'espace Gerson	25 000€
L'âne rouge	5 000€
Compagnie novecento	2 000€
Julie Mergelle	5 000€
Maede studio	3 000€
Malo Lacroix	1 500€

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1258

Objet : Attribution de subventions au titre de la promotion des droits et égalités, pour un montant de 72 200 euros - Exercice 2020 - Secrétariat général de la Ville de Lyon - Mission Egalité.

Rapporteur : Sophia POPOFF

La Ville de Lyon s'engage fortement dans la promotion de l'égalité, dans l'accès au droit pour tous et toutes, en faisant de la lutte contre toutes les formes de discrimination une politique intégrée dans l'ensemble de ses domaines de compétences. Elle soutient ainsi les démarches innovantes d'inclusion et les actions novatrices conduites sur le territoire lyonnais.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité et des droits des citoyennes et des citoyens repose notamment sur trois axes d'intervention :

- L'accès aux droits, la prévention et la lutte contre toutes les formes de discriminations, les stéréotypes, préjugés et représentations, la promotion de la diversité.
- La promotion et l'amélioration des droits des femmes, l'égalité femmes-hommes, l'amélioration quotidienne de la vie des femmes, des couples et des familles.
- Une mobilisation aux côtés des personnes en situation de handicap pour créer les conditions favorables à une accessibilité, une inclusion urbaine et sociale réussie, un épanouissement en pleine autonomie.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il s'agit de « Traces, histoire mémoires et actualités des migrations en AURA (c/o Maison des Passages 44 rue Saint Georges) ».

Biennale Traces 2020 : programmation culturelle sur les thématiques migratoires, partage de connaissances, débats et échanges (subvention complémentaire - 1^{ère} subvention de 2 000 € attribuée lors du Conseil municipal du 27 janvier 2020). Subvention demandée : 1 500 euros

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1267

Objet : Conseils de quartier - Fixation des périmètres des quartiers - Service des Mairies d'Arrondissement.

Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Mis en place suite à la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, les Conseils de quartier de Lyon sont des acteurs incontournables de la vie démocratique locale. Caractérisé par la volonté de dynamiser les instances de concertations existantes à l'échelle des arrondissements dans le sens d'un renforcement de la démocratie de proximité, ce début de mandat est l'occasion de s'interroger sur les périmètres et la dénomination des Conseils de quartier. Si certains périmètres sont confirmés à l'identique, d'autres en revanche font l'objet d'évolutions tout comme certaines dénominations.

En ce qui concerne le 5^{ème} arrondissement, il n'y a pas de changements particuliers.

Prises de parole :

Madame Anne PROST est satisfaite du fait que les périmètres des Conseils de quartiers du 5^{ème} ne changent pas de périmètre. Elle souhaite savoir comment vont être organisées les prochaines réunions avec les Conseils de quartiers ?

Madame Nathalie PEROUZE, Directrice Adjointe, en charge des Conseils de quartiers sur le plan administratif explique à la demande de Madame Sandrine FRANCHET les conditions d'organisation des prochaines réunions avec les présidents des Conseils de quartiers.

Madame Nadine GEORGEL rappelle qu'elle a déjà organisé une réunion avec l'ensemble des Présidents des Conseils de quartiers, en présence notamment de Madame Marie-Noëlle FRERY, Première adjointe en charge des Conseils de quartiers.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1290

Objet : Attribution d'une subvention de 1Peds à l'association le Cyclotouriste pour l'organisation de la 67e édition de la "SaintéLyon" le samedi 5 et le

dimanche 6 décembre 2020 - Approbation d'une convention mixte - Cabinet du Maire - Direction des Evénements et Animation.
Rapporteur : Pierre GADIOZ

L'association Le Cyclotouriste, dont le siège social est situé au 19 rue du Bœuf à Lyon 5^e, organise chaque année la « SaintéLyon ». Ce raid nocturne, reliant Saint-Etienne à Lyon, alliant à la fois trail et course sur route, est le rendez-vous incontournable de fin de saison et la plus grande course nature de l'hexagone en termes de participants.

Au vu de la situation sanitaire, le budget de l'édition 2020 de la SaintéLyon a été revu par les organisateurs (baisse du nombre de participants). La subvention a donc été revue à la baisse également.

Malgré les efforts menés par les organisateurs au vu de la situation sanitaire, l'évènement a bien été annulé le 14 octobre dernier.

L'association ayant déjà engagé des frais pour cet évènement, le vote de cette délibération permettra de pouvoir verser la subvention à hauteur des frais engagés.

Cette année, pour répondre aux contraintes liées à la crise sanitaire, l'association organisatrice a limité le nombre de participants à 2 000 et réduit le nombre de parcours proposés. Elle a également annulé la tenue du salon du Trail Running, organisé chaque année en marge de la course.

Pour cette 67^e édition allégée, 3 formules seront proposées :

- le 45 km « Saintexpress » en solo au départ de Sainte-Catherine ;
- le 77 km « SaintéLyon » en solo, au départ du Parc des Expositions de Saint Etienne ;
- le 154 km « LyonSaintéLyon » en solo, parcours aller-retour au départ de la Halle Tony Garnier à Lyon.

L'arrivée des participants est prévue à la Halle Tony Garnier dans le 7^e arrondissement de Lyon.

Prises de parole :

Madame Anne PROST s'interroge sur le montant versé étant donné que l'évènement a été annulé.

Monsieur Pierre GADIOZ répond que ce n'est qu'une partie de la subvention qui sera donnée en fonction des documents fournis par l'association sur les dépenses engagées. Un contrôle sur les documents fournis est bien entendu effectué.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1300

Objet : Approbation des droits de place des marchés - Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat.

Rapporteur : Sandrine FRANCHET

Les marchés forains sont un élément majeur du tissu commercial lyonnais avec 77 marchés sur l'ensemble de la ville représentant plus de 130 tenues par semaine.

Conformément aux dispositions de l'article 14 du règlement général des marchés, les tarifs des droits de places et droits annexes acquittés par les commerçants des marchés forains sont fixés en Conseil municipal. Par délibération n° 2015/22000 du 16 mars 2015, le Conseil municipal a fixé le principe d'une hausse annuelle de 2% du montant des abonnements sur les marchés jusqu'au 1^{er} janvier 2020 inclus, ainsi que du montant des tickets journaliers.

Pour l'année 2021, il est proposé de reconduire les tarifs de 2020 selon la grille tarifaire ci-après. En effet, les mesures d'urgence liées au contexte sanitaire et à l'épidémie de Covid 19 ont fortement impacté la tenue des marchés en 2020. Il apparaît ainsi opportun, dans un souci de soutien à la profession, de maintenir la redevance à son niveau antérieur.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1354

Objet : Attribution d'une subvention de 1000 euros à l'association les Chats de Loyasse - Direction de l'Ecologie Urbaine.

Rapporteur : Philippe CARRY

Fondée le 6 mai 2017, cette association a pour but d'apporter une aide aux personnes (mères nourricières), aux associations et petites structures qui s'occupent de chats errants ainsi que d'autres animaux abandonnés ou maltraités. Son siège se situe 3, rue du Cardinal Gerlier à Lyon 5^{ème}.

Les missions s'exercent sur plusieurs axes :

- distribution d'alimentation, de matériel médical ou d'abris en fonction des besoins,
- financement de soins vétérinaires et de stérilisations,
- sensibilisation du public sur les conditions de vie des chats errants ou libres,
- récolte de denrées alimentaires, de matériels médicaux ou nécessaires à la fabrication des abris.

Cette association entend limiter la prolifération des chats errants dits libres, et participe ainsi à la politique de salubrité de ville de Lyon. Son action assure aussi bien une intervention qu'une médiation avec les acteurs de terrains et est nécessaire au bon relai entre les pouvoirs publics et les bénévoles investis dans la cause du chat libre. La connaissance du terrain est en effet indispensable à la capture de ces animaux pour leur prodiguer les soins et assurer leur stérilisation.

Grâce à son bon positionnement et son action, des recensements de chats libres ont pu être effectués et on dénombre en moyenne plus de 300 chats par arrondissement lyonnais. Cette association est également un des partenaires de l'étude en cours sur la place du chat libre en ville menée en lien avec la Société protectrice des animaux (SPA).

L'octroi d'une subvention de 1000 euros, identique à celle versée en 2019, est proposé cette année en soutien à cette jeune association.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1367

Objet : Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 63 840,00 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLAI situé 3, avenue Adolphe Max à Lyon 5e - Direction Générale des Services - Direction des Finances.

Rapporteur : Marielle PERRIN

Par courrier en date du 8 juin 2020, la Chargée de prêt de la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme, sise 69, chemin de Vassieux à Caluire et Cuire (69300), a sollicité la garantie de la Ville de Lyon à hauteur de 15 % pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 63 840,00 € contracté auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Cet emprunt est destiné à financer une opération d'acquisition-amélioration de 1 logement PLAI situé 3, avenue Adolphe Max à Lyon 5^e.

En contrepartie de la garantie d'emprunt, la Société en commandite par actions Foncière d'Habitat et Humanisme s'engage à réserver à la Ville de Lyon, 3 % des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie, soit un maximum de 18 ans. Il est rappelé que la surface totale habitable prévisionnelle de cette opération est de 79,00 m².

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1376

Objet : Attribution d'une subvention d'équipement de 5 000 euros à l'association Beaumarchais Basket Lyon Métropole pour l'achat d'équipement de préparation physique - Approbation et signature d'une convention annuelle mixte - Direction des Sports.

Rapporteur : Pierre GAIDIOZ

Créée en 1973, l'association Beaumarchais Basket Lyon Métropole (siège social : 60 avenue Eisenhower à Lyon 5^{ème}) a pour but la pratique de loisir et de compétition du basketball. Il organise également des stages durant les vacances scolaires.

Implanté dans le quartier de Ménival, il compte plus de 320 adhérents, répartis dans 23 équipes dont 8 féminines. La Fédération française de basketball a décerné plusieurs labels au club : le label Ecole Française de Minibasket depuis 2002, le label Elite Masculin depuis 2011 et enfin le label Elite Féminin depuis 2011.

Situé au 60 avenue Eisenhower à Lyon 5^{ème}, le site du gymnase Eisenhower, propriété de la Ville de Lyon, comprend un gymnase et un petit préfabriqué ancien, utilisé jusqu'ici comme club house par le club, et qui a fait l'objet de travaux en 2020. Le projet prévoit la mise en œuvre d'un club house en structure modulaire, le réaménagement du préfabriqué existant et la construction de locaux annexes afin d'améliorer les conditions d'exploitation du site.

Le préfabriqué dont disposait jusqu'ici le club devient une salle de préparation physique. Doté de cet équipement complet livré fin 2020, le club aspire à devenir centre départemental de formation.

Pour équiper ces nouveaux locaux, le club souhaite désormais acquérir une structure auto-stable pour l'entraînement qui comprend des barres de traction, des élastiques, des sangles, des plateaux de sauts, etc.

Le club souhaite également s'équiper d'une machine à shooter ainsi que de vélos de fitness. Cet investissement s'élève à un montant de 26 805 euros.

La Ville de Lyon souhaite apporter son soutien à ce club qui compte parmi les plus importants de la région et qui défend des valeurs sportives et citoyennes. Il est proposé de leur allouer une subvention d'équipement de 5 000 euros.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1517

Objet : Programmation PEDT 2020-2021 temps scolaire - temps périscolaire : attributions, ajustements et compléments - Direction de l'Education.

Rapporteur : Sophie HERITIER

Les programmations PEdT temps scolaire et périscolaire pour l'année scolaire 2020-2021 ont été fortement impactées par le contexte de crise sanitaire lié à l'épidémie de Covid-19, aussi bien dans leurs contenus que dans leurs échéances.

La présente délibération propose de nouvelles attributions. Elle précise également les ajustements liés à la crise sanitaire, notamment pour permettre la prolongation de la durée d'attribution de subventions, autorisant ainsi le report de réalisation des projets portés par les associations et les coopératives scolaires qui avaient été stoppés par le confinement sur l'année scolaire 2019-2020 ; ainsi que des ajustements et modifications nécessaires.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

Rapport N°1541

Objet : Lancement de l'opération n° 65001006 "Mise en place d'un éclairage par détection dans le quartier Charcot-Valdo à Lyon 5ème" et affectation d'une partie de l'AP n° 2020-1, programme 00013 - Direction de l'Eclairage Urbain.
Rapporteur : Marielle PERRIN

Le quartier appelé « Charcot-Valdo » est la continuité de l'expérimentation déjà réalisée à l'extrémité sud du 5^{ème} arrondissement en limite de Sainte-Foy-Lès-Lyon. Le périmètre s'étend au nord jusqu'à la rue Joliot Curie et l'avenue du Point du Jour, et il est délimité à l'ouest par l'avenue du Général Eisenhower et à l'est par la rue du Commandant Charcot.

Il est proposé, à l'intérieur de cette zone correspondant à des voies secondaires ou de desserte, de piloter l'éclairage public pour réaliser des économies d'énergie, soit en gradant l'intensité lumineuse en deuxième partie de soirée au moment où le trafic automobile se réduit, soit en mettant en place une détection de présence des véhicules aux entrées et sorties des différentes rues.

Les travaux consistent à remplacer l'ensemble des lanternes (environ 622) par des luminaires à led équipés de l'un des deux systèmes de pilotage et de contrôler à distance l'ensemble de ces points lumineux pour s'assurer du bon fonctionnement global des cycles programmés.

L'ensemble des travaux est estimé à 820 000 €.

Aucune intervention complémentaire n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote. Le Conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

 **Question de Madame Anne PROST :** elle souhaite connaître les mesures envisagées par la Ville de Lyon et sur l'arrondissement en particulier pour les commerçants et petites entreprises qui souffrent beaucoup de cette crise sanitaire.

Madame Nadine GEORGEL répond que la Ville de Lyon est très consciente des difficultés rencontrées par les commerçants et les PME de la Ville, mais aussi du fait qu'il y a eu beaucoup de directives gouvernementales différentes et parfois contradictoires. L'Adjointe au Commerce au niveau central est extrêmement mobilisée sur la question, notamment la vente à emporter et le « cliquez collectez », pour aider les changements de pratique et encourager l'activité malgré tout.

Madame Sandrine FRANCHET participe des réunions régulières avec Madame Camille AUGÉY, 11^{ème} Adjointe en charge de l'emploi, de l'économie durable et locale, commerce et artisanat. Plusieurs pistes sont envisagées, comme des plateformes qui recensent les commerces fermés mais qui pratiquent le « clic and collect ».

Sur le 5^{ème} plus précisément il y a une problématique concernant l'information des commerçants et des artisans sur les aides existantes. Parfois, certaines entreprises sont éligibles aux aides et n'en font pas la demande. Certaines volontairement ne les demandent pas, d'autres car elles n'ont pas l'information ou ont peur de la complexité des dossiers à fournir. Par ailleurs, sur le 5^{ème}, il y a un vrai manque d'associations de commerçants qui auraient pu être des relais d'informations. L'objectif de l'équipe municipale est d'essayer de remettre en place des relais et soutenir les initiatives de collaboration de certains commerçants, en les faisant se rencontrer, en leur proposant des locaux, etc...

Madame Sandrine FRANCHET fait beaucoup de porte à porte auprès des commerçants pour faire émerger des initiatives de ce type, et elle encourage tous les élus à inciter les commerçants et entrepreneurs volontaires à la rencontrer sur cette question.

Madame Myriam BENCHARAA, en tant que Présidente de la Délégation de Lyon de la CCI, fait connaître la plateforme CARE (Collectif pour l'Assistance au Redémarrage des Entreprises) qui avait été mise en place pendant le premier confinement et qui est actuellement fonctionnelle pour informer les commerçants et artisans sur les différents dispositifs existants et les aider pour leur redémarrage. Il ne faut pas hésiter à parler de cette plateforme aux commerçants.

Madame Nadine GEORGEL a été étonnée lors de sa prise de fonction de constater l'absence d'associations de commerçants actives sur le 5^{ème}, ce qui ne permet pas de relai auprès des commerçants. Cette absence va également poser problèmes pour les illuminations de Noël, puisque le dispositif doit être porté par des associations de commerçants. Ce soir, aucune délibération n'a pu être signée pour le 5^{ème} à ce sujet, il n'y aura donc pas de subventions versées par la ville pour des illuminations dans le 5^{ème}. L'arrondissement va néanmoins essayer de trouver des solutions, mais il faut à terme que des associations émergent et se renouvellent.

Madame Myriam BENCHARAA indique qu'il y a eu auparavant des associations actives, mais qu'elles reposent sur du bénévolat et les commerçants sont souvent « la tête dans le guidon », peu disponibles pour ce genre d'actions. Néanmoins, il ne faut pas hésiter à solliciter de nouveau certaines personnes qui s'étaient auparavant impliquées.

Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 17h45.